

France24.com (12/05/10)

Chantier des Halles à Paris : la destruction du jardin suspendue par la justice

Le monumental chantier des Halles pourrait être compromis par une décision de justice administrative tombée mercredi, annulant le permis de démolir du jardin, "acte fondateur" de ce remodelage du centre de Paris voulu par Bertrand Delanoë, même si la mairie affirme qu'il n'y aura pas de retard.

AFP - Le monumental chantier des Halles pourrait être compromis par une décision de justice administrative tombée mercredi, annulant le permis de démolir du jardin, "acte fondateur" de ce remodelage du centre de Paris voulu par Bertrand Delanoë, même si la mairie affirme qu'il n'y aura pas de retard.

Le juge des référés du TA a ordonné la suspension de l'exécution du permis de démolir du jardin des Halles "au motif qu'il y avait un doute sérieux quand à sa légalité", a annoncé mercredi Me Cyril Laroche, avocat de l'Association Accomplir et de deux autres "collectifs" ayant demandé en urgence l'annulation du permis de démolir délivré par la mairie de Paris.

"C'est un coup d'arrêt pour le chantier des Halles", a assuré l'avocat.

Il est en outre prévu, dans le cadre de ce chantier, que la moitié du jardin serve de cité de chantier pour construire la future "Canopée", toit de verre immense qui doit coiffer le Forum des Halles.

Le juge, selon Me Laroche, "a considéré qu'aucune délibération du conseil municipal n'avait expressément autorisé le maire à présenter sa demande de permis".

De son côté, l'Hôtel de Ville a assuré que "la mise en oeuvre opérationnelle de l'ambitieux projet de réaménagement des Halles ne

sera pas retardée".

La ville prévoit de déposer un nouveau permis de démolir, contestant ce jugement "dans la mesure où le Conseil de Paris avait précisément délibéré lors de sa séance des 6 et 7 avril 2009, pour autoriser le maire à déposer +toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet+".

Le Conseil de Paris sera saisi en juin d'une nouvelle délibération "autorisant expressément le maire de Paris à déposer ce même permis de démolir", a assuré la mairie.

Dans l'immédiat, les travaux qui devaient commencer le 1er juin dans cet espace vert de 4,3 hectares sont suspendus.

"C'est une très grande satisfaction, cela va permettre d'attirer l'attention sur ce dossier, sur cette accumulation d'erreurs, d'incurie, d'incompétence et de manque d'écoute", s'est réjouie Elisabeth Bourguinat, porte-parole de l'association de riverains Accomplir.

Dans un communiqué commun, Jean-François Lamour, président du groupe UMP Paris et Jean-François Legaret, maire UMP du 1er arrondissement, théâtre du futur chantier, se sont aussi félicités de cette décision.

"C'est là une première victoire dans la bataille que nous livrons pour obtenir l'annulation définitive du massacre du jardin des Halles. La démolition du jardin était l'acte fondateur de ce chantier global", a souligné M. Legaret.

La démolition-reconstruction de ce jardin devait être la première grande étape du chantier cyclopéen prévu pour durer au minimum quatre ans, avec un budget de 760 millions d'euros.

Ses détracteurs contestent le parti pris radical de démolition voulue par l'architecte David Mangin, qui devrait notamment aboutir à l'abattage de 343 arbres. Ils redoutent aussi la noria de milliers camions pour déblayer les monceaux de gravats.

Ce projet phare de la deuxième mandature de Bertrand Delanoë vise à "embellir et donner un aspect métropolitain" à ce coeur de Paris, le Forum, gigantesque centre commercial de cinq niveaux sous-terre, ayant mal vieilli.

Le projet comprend la rénovation du centre commercial et du pôle transports, la plus grande gare d'Europe avec 800.000 voyageurs par jour.

Le projet comprend aussi la création du "toit" aérien et transparent appelé Canopée, des architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti.

<http://www.france24.com/fr/20100512-chantier-halles-a-paris-destruction-jardin-suspendue-justice>